



**Syndicat Mixte  
Agence Landaise  
Pour l'Informatique**

~~L'an deux mille quinze, le 10 février, le comité syndical de l'Agence landaise pour l'informatique, dûment convoqué, s'est réuni au siège du syndicat sous la présidence de Monsieur Xavier FORTINON, 1<sup>er</sup> président (seconde réunion suite à absence de quorum lors de la première réunion du 03 février 2015)~~

**Présents :**

Marion BERGINIAT, Daniel BOURDENX, Catherine DEMEMES, Guy DUCASSE, Xavier FORTINON, Nathalie FRITZ, Roselyne LACOUTURE, Marie Pierre SENLECQUE, Soraya SOUGNEZ

**Excusés et procurations :**

Pascal REY à Marion BERGINIAT, Jean-Luc GUERLOT à Catherine DEMEMES, Jean-Paul BERNIER à Xavier FORTINON ; Alain DUDON à Marie-Pierre SENLECQUE, ERIC CANTON à Nathalie FRITZ

**Absents excusés :**

Virginie BERNAT, Stéphane BRETHERS, Jean-Claude DEYRES, Henri EMMANUELLI, Christian FILHASTRE, Pierre FROUSTEY, Bernard SUBSOL, Jean-Louis PEDEUBOY.

Date de convocation : 04 février 2015

Secrétaire de séance : Xavier FORTINON

Présents : 9 ; votants : 14 dont 5 pouvoirs

Pour : 14

**Annulation d'un ordre du jour :**

- Mise en place de la RAFP et mise à jour du compte épargne temps

**Rappel de l'ordre du jour :**

1. Vote du compte administratif
2. Approbation du compte de gestion 2014
3. Affectation des résultats
4. Vote du budget 2015
5. Nouveaux adhérents
6. Nouvelles participations
7. Personnel :
  - a. Mise à jour du tableau des effectifs
  - b. Mise à jour du régime indemnitaire des agents
  - c. Ratios promus/promouvables
8. Ouverture d'une ligne de trésorerie
9. Questions diverses
- 10.

**Ordre du jour supplémentaire :**

- Prestation d'action sociale : taux applicable au 01 janvier 2015 : repas agents de l'ALPI

Approbation à l'unanimité de l'ordre du jour présenté

**DÉLIBÉRATION N°01  
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE** :

**-D'adopter** le compte administratif 2014 du budget principal comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	3 278 331.64 €
DEPENSES	2 944 743.20 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	333 588.44 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	756 085.69 €
DEPENSES	617 881.63 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	138 204.06 €

**-D'adopter** le compte administratif 2014 du budget annexe comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	52 078.93 €
DEPENSES	51 553.71 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	525.22

**-D'autoriser** le président pour signer les documents afférents.

**DÉLIBÉRATION N°02  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE** :

**-De déclarer** que le compte de gestion dressé pour le Syndicat Mixte ALPI pour l'exercice 2014 par la Paierie Départementale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**-D'autoriser** le président à signer tout document à cet effet

**DÉLIBÉRATION N°03  
AFFECTATION DES RESULTATS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE** :

Pour le budget principal.

Après avoir voté le compte administratif,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice qui en résulte,

**-D'affecter** le résultat comme suit :

- Section de fonctionnement : recettes compte n°002 pour un montant de 333 588.44 euros

- Pour le résultat d'investissement, l'affectation de l'excédent comme suit : compte n° 001 pour un montant de 138 204.06 euros

Pour le budget annexe.

Après avoir voté le compte administratif,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice qui en résulte,

**-D'affecter** le résultat comme suit :

Section de fonctionnement : recettes compte n°002 pour un montant de 525.22 euros.

-D'autoriser le président à signer tout document à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°04  
VOTRE DU BUDGET**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

-D'adopter le budget principal 2015 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	875 449	875 449
FONCTIONNEMENT	3 262 400	3 262 400

-D'adopter le budget annexe 2015 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	52 670	52 670

-D'autoriser le président à signer tout document à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°05  
NOUVEAUX ADHERENTS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

-De valider les nouvelles adhésions qui entreront en vigueur à compter de l'arrêté préfectoral modificatif.

-De valider la résiliation d'adhésion.

Nouveaux adhérents	Attributions obligatoires (extranet départemental et formations)	Maintenance matériel	Fourniture et production de logiciels	Haut-débit
CCAS de Peyrehorade (18.12.2014)	x	x	x	
Office du tourisme de Sanguinet (08.12.2014)	x	x	x	
M.E.C.S « Castillon » à Tarnos (05/12/2014)	x		x	
<b>Complément d'adhésion</b>			x	
Syndicat du Chenil de Birepoulet			x	

Office du tourisme de Sanguinet :  
Représentant titulaire : Raphaëlle Miremont ; Représentant suppléant : David Rodriguez

CCAS de Peyhorade :  
Représentant titulaire : Didier Sakellarrides ; Représentant suppléant : Monique Trilles

**DÉLIBÉRATION N°06  
NOUVELLES PARTICIPATIONS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE**  
-De prendre acte de la modification de la participation suivante : location tablette numérique tactile  
-De prendre acte de la nouvelle participation concernant le module de rédaction des pièces des marchés publics  
-D'autoriser le président à signer tout document à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°07-1  
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

**-D'approuver** le tableau des effectifs du syndicat mixte Agence Landaise Pour l'Informatique à compter du 01 janvier 2015.  
Voir tableau en annexe.

**DÉLIBÉRATION N°07-2  
MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

→ Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)

BENEFICIAIRES		Montant annuel de référence en €
Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	449.29 €
	Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> classe	464.30 €
	Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	469.67 €
	Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	490.04 €
Cadre d'emplois des Rédacteurs (Jusqu'au 5 <sup>ème</sup> échelon)	Rédacteur territorial	588.69 €
Cadre d'emplois des Adjoints Techniques	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	449.28 €
	Adjoint Technique 1 <sup>ère</sup> classe	464.29 €
	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	469.67 €
	Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	476.10 €

Le montant individuel de la prime ne peut excéder le montant de référence correspondant au grade de l'agent multiplié par 8.

→ Indemnités d'exercices et de missions (IEMP)

BENEFICIAIRES		Montant annuel de référence en €
	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1 153 €
	Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> classe	1 153 €
Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs	Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 478 €
	Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 478 €
Cadre d'emplois des Rédacteurs	Rédacteur jusqu'à échelon 5	1492 €
	Rédacteur à partir échelon 6	1492 €
	Rédacteur Ppal 2 <sup>ème</sup> classe jusqu'à échelon 4	1492 €
	Rédacteur Ppal 2 <sup>ème</sup> classe à partir échelon 5	1492 €
	Rédacteur Ppal 1 <sup>ère</sup> classe	1492 €
Cadre d'emplois des Adjoints Techniques	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1 143 €
	Adjoint Technique 1 <sup>ère</sup> classe	1 143€
	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 204 €
	Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 204 €

Le montant individuel de la prime ne peut excéder le montant de référence correspondant au grade de l'agent multiplié par le coefficient 3

→ Indemnités Forfaitaires pour Travaux Supplémentaires (IFTS)

BENEFICIAIRES		Taux annuel de base
Cadre d'emploi des Rédacteurs	Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	857.83 €

Le montant maximum des attributions individuelles ne doit pas excéder 8 fois le montant moyen annuel afférent à la catégorie de l'agent, dans la limite de l'enveloppe affectée à cette prime (taux moyen x nombre de bénéficiaires).

Prime de Fonction et de Résultat (PFR)

BENEFICIAIRES		Taux annuel de base	
		Part Fonction	Part Résultat
Cadre d'emploi des Attachés	Attaché Territorial	1 750 €	1 600 €
		TOTAL	3 750 €

Les montants individuels seront modulés par l'application d'un taux individuel et dans la limite maximale des coefficients indiqués ci-dessus

→ Prime de Service et de Rendement (PSR)

BENEFICIAIRES		Taux annuel de base
Cadre d'emplois des Techniciens	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	1330 €
	Technicien Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1400 €
Cadre d'emplois des Ingénieurs	Ingénieur Territorial	1659 €
	Ingénieur Principal	2 817 €

Les montants individuels seront modulés sans pouvoir excéder le double du taux annuel de base, dans la limite du crédit global par grade.

→ Indemnité Spécifique de Service (ISS)

BENEFICIAIRES		Taux de base	Coefficient par grade	Coefficient De modulation individuelle	Montant moyen annuel
Cadre d'emplois des Techniciens	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	361.90	16	1.1	5 790.40 €
	Technicien Principal 1 <sup>ère</sup> classe	361.90	18	1.1	6 514.20 €
Cadre d'emplois des Ingénieurs	Ingénieur (du 1 <sup>er</sup> au 6 <sup>ème</sup> échelon)	361.90	28	1.15	10 133.20 €
	Ingénieur à compter du 7 <sup>ème</sup> échelon	361.90	33	1.15	11 942.70 €
	Ingénieur principal à partir du 5 <sup>ème</sup> échelon	361.90	43	1.225	15 561.70 €

Les montants individuels seront modulés par l'application d'un taux individuel et dans la limite maximale des coefficients indiqués ci-dessus.

### DÉLIBÉRATION N°07-3 RATIO PROMUS/PROMOUVABLES

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

**-De fixer**, au titre de l'année 2015, les taux d'avancement de grade, ainsi qu'il suit :

En catégorie A : 100 %

En catégorie B : 100 %

En catégorie C : 100 %

D'arrondir à l'entier supérieur les taux de promotion pour chaque cas d'avancement.

D'autoriser le président à signer tout document à cet effet.

### DÉLIBÉRATION N°08 OUVERTURE DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

**-D'autoriser** le président à signer le contrat de ligne de trésorerie pour 2015 avec la Crédit Agricole aux conditions suivantes :

- Montant : 150 000 euros
- Taux d'intérêt : euribor de la durée du tirage pris à J-2 + marge bancaire fixe de 0.96 % (euribor au 22/01/2015 : 0.282 %)
- Duré : 12 mois
- Périodicité de facturation des intérêts : à chaque opération de remboursement
- Frais de dossier : 100 euros

- Commission d'engagement : 0 euros
- Tirage : 1000 euros minimum
- Commission de non utilisation : 0 euros

-D'autoriser le président, sans autre délibération, à procéder aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat du Crédit Agricole.

**DÉLIBÉRATION N°09  
SUBVENTION REPAS DES AGENTS DE L'ALPI**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

-D'approuver la participation de l'ALPI à 1.22 euros par repas pour les agents fréquentant le restaurant municipal « Bosquet ».

**Pour information :**

- Bilan des prestations CNAS : Le bilan des prestations du CNAS pour l'année 2014 sera présenté aux membres du Comité Syndical pour information
  - (Voir le document joint)
- Pour information marché en procédure adaptée lancée ou reconduit en 2015 :

Titulaire	Objet du marché	reconduction	Lancement nouveau marché	Montant estimatif en HT
Pixel Cookers	Plate-forme ENT	Marché reconduit pour 3 ans à compter du 01.02.2015		Maintenance : 23 086 euros HT
Procim	Fourniture de produits d'entretien	Marché reconduit pour 2 ans à compter du 01.02.2015		Minimum de commande par an : 2500 euros et 5000 euros maximum
Adullact Projet	Maintenance plateforme de télétransmission	Marché reconduit pour 12 mois à compter du 01.01.2015		4387 euros HT
Aktea	Acquisition d'une solution de protection de serveur de messagerie	Marché reconduit pour 3 ans à compter du 15.02.2015		15 147 euros HT/3ans
Aktea	Filtrage de contenu internet		marché à compter du 01 février 2015	
SYS 1	Acquisition de licence Zimbra Collaboration		Notification du marché faite le 01.01.2015	8 125 euros HT pour 12 mois (MAPA)

**FIN DE SEANCE / 19h00**

**Le Président de l'alpi  
Xavier FORTINON**

